

BCA BCA EXPERTISE
TSA 51237
80200 PERONNE

Date du rapport : 15/10/2025
Référence BCA :
N°du Rapport :
Affaire :

Date de sinistre :
N°de contrat :
N°de sinistre :
Réf. émetteur : ☐

P6

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.

Nous en avons transmis copie à votre assuré.

distinguées.

VEHICULE : Camionnette dérivée de voiture particulière

Immatriculation : GL-997-XF Genre : VASP
Marque : RENAULT Carrosserie : DERIV VP
Modèle : CLIO SCE 65 En. : E
Type : M10RENVPE43C287 Puiss. : 4 CV
N°de Série : VF1 RJA00X 69801161 Couleur : Blanc vernie
1ère mise en circ. le : 30/01/2023
Kilométrage : 34 006 Km (relevé) / Km (retenu)
PTAV : 1.03 T PTAC : 1.58 T PTR : 3.50 T
Usures des pneus : Essieu 1 : Int G 30%, Int D 30% Essieu 2 : Int G 30%, Int D 30%
Equipements antivol spécifiques : Vitres non gravées, Aucun système antivol.

Véhicule examiné avant travaux le 02/10/2025 . Etaient présents pour le réparateur

PIECES COMMUNIQUEES : Constat amiable (copie), Ordre de mission (original).

SINISTRE CONSTATE : vol partiel

DOMMAGE IMPUTABLE : vol partiel VOL DE PIECES

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à : 7 689,00 € HTVA (9 226,80 € TVAC).

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 9 000,00 € HTVA (10800,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 4 173 € HTVA

Différence des valeurs : 4 827,00 €

La valeur avant sinistre retenue a été estimée HTVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de son genre (Véhicule

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état. La meilleure offre émane de :

Ce véhicule n'est pas concerné par les articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route.

Effraction pour l'accès dans le véhicule : Glaces.

Mise en route : Néant.

Pièces manquantes : Néant.

Nous avons informé de nos conclusions

TVA récupérable = Oui

Nous avons informé le 07/10/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
C	PHARE AVG. G	1 021,27	1	2
C	PHARE AVD. D	1 021,27	1	2
C	BOUCLIER AV.	549,22	1	2
C	CALC.REG.DISTANCE AV	459,66	1	2
C	CAPOT MOTEUR	341,94	1	2
C	JEU FIX.BOUCLIER AV.	266,41	1	2
F	CALC.REG.DISTANCE AV. CALIBRER	250,00	1	2
C	DEFLECTEUR BOUCL.AV.	224,40	1	2
C	ANTIBROUILLARD D. D	180,06	1	2
C	ANTIBROUILLARD G. G	179,96	1	2
C	PROTECTION INF.	163,23	1	2
C	GRILLE BOUCLIER AV.	129,19	1	2
C	SIGLE RENAULT	129,04	1	2
C	FAISCEAU BOUCLIER AV	122,40	1	2
C	GRILLE SUP.BOUCL.AV.	107,68	1	2
C	OBTURAT.BOUCLIER AV.	106,71	1	2
C	JEU ECR.PH.ANTIBR.	98,44	1	2
C	GRILLE CALANDRE	97,66	1	2
C	MONOGRAMME AV.	86,73	1	2
C	DEFLECT.BOUCLIER AV.	83,12	1	2
C	JEU SUPP.ANTIBROUIL.	67,93	1	2
C	JEU PHARES ADDITION.	65,69	1	2
C	REGLAGE PHARE G. G	56,46	1	2
C	REGLAGE PHARE D. D	56,46	1	2
C	JEU ENJOL.CALANDRE	51,26	1	2
C	REPARATION FAISCEAU MOTEUR	45,00	1	2
C	INSONORISANT CAPOT	44,24	1	2
C	ABSORBEUR BOUCL.AV.	42,38	1	2
C	SUPP.AR.CALCULATEUR	30,69	1	2
C	SUPPORT CALCULATEUR	22,98	1	2
C	JEU FIXAT.CAPOT MOT.	20,38	1	2
C	PLAQUE MINERAL.AV.	15,00	1	2
C	JOINT PARTIE AV.	7,26	1	2
C	VIS G. G	6,30	3	2
C	VIS D. D	6,30	3	2
C	RENF.PLAQUE MIN.AV.	5,00	1	2
C	AGRAFE FIXATION	2,66	2	2
C	RIVET	2,51	2	2
C	RIVET	2,51	6	2
C	RIVET	2,51	12	2
C	VIS G. G	1,89	2	2
C	VIS D. D	1,89	2	2
C	AGRAFE FIXATION	1,63	7	2
C	VIS M5X25	1,29	5	2
C	VIS M6X100-20	1,29	6	2
C	VIS	1,29	8	2
P	CAPOT MOTEURPEINT.P.NEUV CAT.1		1	2
P	BOUCLIER AV.PEINTURE		1	2
P	AILE AVG.PEINTUREREP. CAT.2 G		1	2
D	BOUCLIER AV. DEP/REPOSER		1	2
D	CAPOT DEP/REPOSER		1	2
D	PHARES ANTIBROUILLARD REGLER		1	2
D	GRILLE CALANDRE DEP/REPOSER		1	2
D	PHARES REGLER		1	2
D	GRILLE CALANDRE DEP/REPOSER		1	2
D	DEUX PHARES DEP/REPOSER		1	2
D	CAPOT MOTEUR REGLER		1	2
R	AILE AVD. REPARER D		1	2
P	AILE AVD.PEINTUREREP. CAT.2 D		1	2

MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	6.0			
Redressage		1.0		
Total Heures	6,0	1,0		9,0
Taux Horaire	63,12	63,12	75,00	63,12
Forfait		250,00		

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE	1 259,91
PIECES	(tva 20,00%) 6 035,92
INGREDIENTS DE PEINTURE	(43,72 €/H) 393,48
TOTAL HTVA	7 689,31
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)	9 227,16

DEDUCTIONS

TVA (Usuelles)	1 537,85
TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)	1 537,85

MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)	7 689,31
MONTANT DES TRAVAUX RETENU	7 689,00

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT 10 jours